



LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil Municipal n°4
du 02 avril 2026

2604a-1. Création des commissions communales et désignation des membres

Le conseil municipal décide de créer 16 commissions communales, fixe leur composition (maximum 10 membres par commission, chaque élu pouvant siéger dans une à cinq commissions) et procède à la désignation des membres, sans scrutin secret, à l'unanimité.

Vote : adopté à l'unanimité (14 pour)

2604a-2. Commission communale des impôts directs (CCID)

Le conseil municipal décide d'établir une liste de 24 contribuables afin de permettre au directeur départemental des finances publiques de désigner les 6 commissaires titulaires et 6 suppléants de la CCID, conformément à l'article 1650 du CGI. **Vote : adopté à l'unanimité (14 pour)**

2604a-3. Désignation du correspondant défense

Le conseil municipal désigne Mme Linda Casoni en qualité de correspondante défense de la commune de Saint-Puy. **Vote : adopté à l'unanimité (14 pour)**

2604a-4. Acquisition des parcelles cadastrées BI 226 et BI 229

Le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles BI 226 (274 m²) et BI 229 (4 m²), situées chemin de Berdoulat, pour un montant total de 960 €, dans le cadre du déplacement du chemin rural n°72. L'acte sera établi en la forme administrative. **Vote : adopté à l'unanimité (14 pour)**

2604a-5. Résultat de l'enquête publique – Chemin rural n°72

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal décide la désaffectation d'une partie du chemin rural n°72, ainsi que la vente des parcelles issues de son emprise aux propriétaires concernés, aux prix fixés, et désigne un représentant pour la signature des actes administratifs.

Vote : adopté à l'unanimité (14 pour)

2604a-6. Attribution d'un fonds de concours – Communauté de Communes de la Ténarèze

Le conseil municipal approuve l'attribution d'un fonds de concours de 10 000 € accordé par la Communauté de Communes de la Ténarèze pour les travaux de réparation et de confortement du mur du rempart. **Vote : adopté à l'unanimité (14 pour)**

Le Maire,
Michel LABATUT

La secrétaire de séance,
Viviane BIEMOURET

